

ATTESTATION DE DEPOT D'UN DOSSIER D'AUTORISATION
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

certifie que **la société P.R.D.** a déposé, le 14 octobre 2016 (4 exemplaires papier et 1 CD Rom)
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement les deux demandes
suivantes :

- Extension d'un entrepôt logistique à Amblainville, ZAC les Vallées,
- Création d'un nouvel entrepôt en vue d'exploiter un entrepôt couvert à la même adresse,

Le classement de l'installation est en cours de vérification (*).

Cette attestation ne préjuge pas de la suite qui sera donnée à ce projet et ne vaut pas autorisation,
enregistrement ou déclaration au sens des dispositions du titre I^{er} du livre V du code de
l'environnement, relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur départemental des Territoires
et par délégation
L'Adjointe à la responsable du SEEF



Martine RIVOLIER

Société P.R.D
8 rue Lamennais
75008 PARIS

(*) Il est précisé au service instructeur du permis de construire que toute information relative au classement de l'installation peut être obtenue auprès
de M^{me} Fabienne Ouin, bureau de l'environnement de la DDT, 03 60 36 52 96 - fabienne.ouin@oise.gouv.fr